

## Commission des finances de la Commune de Grandson

### Rapport sur le préavis No 573/15 relatif au budget communal pour l'année 2016

La Commission des finances composée de Mesdames Evelyne Perrinjaquet et Mary-Christine Criblet et de Messieurs Jean Périllard, François Veuve, Philippe Jotterand, Didier Rey et Claude Zellweger Rapporteur, s'est réunie le 3 décembre dernier

pour étudier le préavis cité en marge.

Etaient également présents, Monsieur le Syndic François Payot, et Madame Dominique Léglise, boursière communale que nous remercions pour tous les renseignements qu'ils nous ont fournis.

Avant de nous pencher sur le budget proprement dit, nous estimons important de revenir sur nos remarques figurant dans notre rapport lors de l'examen du budget 2015.

L'effectif de l'administration générale devait être réduit et l'engagement de nouveaux concierges ne devait pas être nécessaire.

Concernant l'administration communale, après engagement d'un apprenti, l'effectif devrait être réduit, par contre pour la conciergerie, les engagements n'ont pu être tenus; toutefois la création d'un poste complémentaire de concierge devrait être plus que compensé par la participation de l'ASIGE à son financement.

Les prélèvements à réserves ou sur financements spéciaux ont été corrigés pour le compte 460.480 par l'augmentation de la taxe d'épuration. Par contre, concernant le service des eaux, les comptes 810.480 et 810.481 prévoient une augmentation d'environ 50% des prélèvements. Nous préconisons que tout soit entrepris pour que cette situation ne perde pas.

Pour les autres points soulevés, la modification du plan comptable ainsi que les informations figurant dans le préavis répondent en grande partie à nos demandes.

Nous réitérons toutefois le vœu d'obtenir un tableau des effectifs communaux sur 5 exercices et non sur 2.

Globalement, nous avons apprécié le nouveau plan comptable, beaucoup plus précis, mais son évolution a nécessité une étude moins évidente qu'un simple comparatif année après année des comptes. Nous exprimons le vœu que le plan comptable continue à évoluer, pour se calquer au mieux sur les normes prévues par l'Etat de Vaud.

Les nombreux commentaires sur les comptes, ainsi que le principe de surligner la rubrique concernée représentent également un plus.

Enfin le principe des imputations internes ainsi que la suppression des comptes de frais divers et leur affectation sur des rubriques précises sont également appréciés.

Nous avons également demandé des précisions sur plusieurs autres points du budget. Les réponses y relatives figurent sur l'annexe au présent rapport.

Nous réitérons une demande récurrente, notre commission souhaite recevoir une version de travail du budget ou des comptes en format Excel, à son usage unique, la version pdf demeurant la seule officielle.

Nous constatons une fois de plus que notre budget est déficitaire. Nous le regrettons, surtout en comparant aussi avec les comptes bénéficiaires régulièrement présentés. Nous souhaitons qu'à l'avenir le budget proposé soit à tout le moins équilibré.

Notre Commission unanime tient ici à féliciter notre nouvelle boursière pour le travail considérable de mise à niveau de notre plan comptable, et la consolidation de nombreuses tâches anciennement tenues sur des fichiers annexes, par leur intégration dans notre comptabilité communale globale. Nous avons également pu apprécier sa grande connaissance des dossiers par les réponses précises et pertinentes qu'elle a apportées à toutes nos questions.

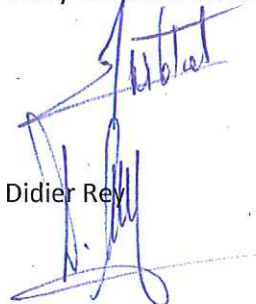
Son travail de stabilisation de notre comptabilité n'est pas terminé, d'autant qu'elle a dû reprendre celui de 4 boursiers qui se sont succédés depuis juillet 2014.

Nous remercions Monsieur François Payot, Syndic et Madame Dominique Léglise pour la qualité du document présenté et pour toutes les explications données. Au vu de ce qui précède, notre commission unanime vous propose d'accepter le préavis proposé et de prendre l'arrêté suivant:

Le Conseil Communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, où le rapport de la Commission permanente des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide d'adopter le budget de la bourse communale pour l'année 2016 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis no 573/15 du 18 novembre 2015, présentant un total de charges de Fr. 17'713'258.-- et un total de revenus de Fr. 17'378'358.--

Grandson, le 17 décembre 2015

Mary-Christine Criblet



Evelyne Perrinjaquet



Philippe Jotterand



Didier Rey



Jean Périllard



François Veuve



Claude Zellweger



## Annexe au rapport de la Commission des Finances chargée de rapporter sur le préavis municipal

### No 573/15 relatif au budget communal de la bourse communale pour l'année 2016

#### 1 Administration générale

102.303 Le compte présente la situation actuelle contrôlée et contrôlable. Concernant l'état antérieur il faudra attendre le bouclage de l'exercice 2015 pour justifier cette différence.

182.365 L'augmentation de notre participation intègre déjà la nouvelle desserte de train en gare de Grandson. Il y a lieu de confirmer que cette participation nous incombera déjà en 2016.

#### 3 Domaines et bâtiments

320.314.1 Les erreurs de pose du carrelage ont été réparées par les maîtres d'états à leur frais, par contre il a été constaté que des travaux d'amélioration devaient être réalisés à cette occasion.

341.341 L'entretien de 1 à 2 appartements est prévu. L'échange de la chaudière devrait être envisagé, sous réserve d'un raccordement éventuellement possible au chauffage à distance. Ce dernier point n'est pas prévu dans ce budget

346 La chute des locations est prévisionnelle, afin de se garder toute marge de manœuvre pour la future affectation de cette parcelle.

349.316 Il s'agit de l'offre de loyers proposée par les CFF. Elle n'a pas encore été négociée et son montant pourrait être réduit. Cette charge sera partiellement compensée par la vente de macarons de parking.

3541.436 Participation prévue de l'ASIGE aux postes de concierges et autres frais liés à l'exploitation du futur collège.

#### 4 Travaux

420.452 et 452.1 Nous estimons que la participation des Communes au réseau RIBT est relativement faible. Cette situation doit être, selon nous, réévaluée. L'activité du technicien communal émerge également à d'autres postes comptables. Afin de mieux comparer le coût réel de cette rubrique, il s'agirait de répartir cette charge par des imputations internes sur les postes concernés.

431 Depuis 2014, un plan de remplacement des luminaires au mercure est programmée, en 2014 le rythme initialement prévu n'a pas pu être assuré.

450.481.3 La part de l'impôt sur la gestion des déchets tend à augmenter. Toutefois, la participation de STRID devrait augmenter également; ceci ne figure pas dans le budget. Ce poste est à surveiller.

450.434.3 La taxe forfaitaire ne sépare pas les taxes privées de celle des entreprises. Nous souhaitons qu'une distinction soit faite dans la comptabilité future.

## **6 Police**

610.437 Le poste prévu au point 610.301 pourrait avoir une influence sur le montant figurant à ce poste, bien que Monsieur le Syndic ait insisté sur le principe qu'il n'était pas dans les vues de la Municipalité de "faire du chiffre" sur les amendes.

## **7 Sécurité sociale**

Nous apprécions la nouvelle présentation qui sépare nos participations aux diverses associations.

Certaines aides sont directement affectées aux comptes (exemple participation aux taxes d'élimination des déchets etc.) Un regroupement de toutes ces aides ayant un but social sur les postes liés à la prévoyance sociale rendrait plus lisible l'ensemble des aides financées par notre collectivité.

## **8 Services industriels**

Les budgets 2015 et 2016 prévoient des prélèvements à réserve ou sur les financements spéciaux importants. Il s'agit clairement de surveiller ces comptes à l'avenir et, le cas échéant, éventuellement de revoir le prix de vente de l'eau.

### **Comptes par natures:**

318 Honoraires et prestations de services.  
Environ 350'000.—ont été reclassés dans cette nature.

381 Attribution des postes "Réseau d'égouts et épuration" à réserve alors qu'en 2015 il était prévu un prélèvement à réserve pour équilibrer cette rubrique.

411 Concessions un montant dû par la Romande Energie n'a pas été reçu en 2014 et devrait être récupéré en 2015.